



REVUE DE PRESSE

Vendredi 04 octobre 2019



Deux buralistes sur trois vendent du tabac aux mineurs

Ce que dit la loi



La vente de produits du tabac aux mineurs est interdite par la loi en France

Cette disposition a été adoptée en 2003 pour les moins de 16 ans puis élargie en 2009 à tous les mineurs.

Ses modalités d'application ont encore été renforcées en 2016 afin de faciliter le contrôle systématique de l'âge par le buraliste qui doit exiger une pièce d'identité.



Si le jeune est FUMEUR, la vente intervient dans **93%** des cas



Dans les moyennes et grandes villes, la loi est moins bien respectée.

En Ile-de-France **92%** des débitants de tabac vendent aux mineurs de 17 ans, qu'ils soient FUMEURS ou NON-FUMEURS.

Plus de **40%** des buralistes n'ont pas l'affiche conforme et lisible.



Une absence de contrôle de la pièce d'identité du mineur est constatée dans moins de 1 cas sur 5.

Quelle sanction ?

La vente de tabac à un mineur est punie d'une contravention de 4^e classe soit **135€** qui peuvent être majorés jusqu'à **750€**.



L'enquête a été réalisée du 16 avril au 11 mai 2019 par BVA pour le CNCT (Comité National Contre le Tabagisme) avec des "clients mystère" auprès d'un échantillon représentatif de 527 débits de tabac. Chaque visite "mystère" était effectuée par un mineur de 12 ou 17 ans (autant de filles que de garçons) et un adulte. Elle a été financée par le Fonds de lutte contre le tabac. INFOGRAPHIE CL

■ Alors que débute aujourd'hui la convention citoyenne pour le climat à Paris, en Charente, des adeptes de la «collapsologie» se réunissent ce soir ■ Leur thèse: l'effondrement de la société industrielle.

Ils préparent la fin de la civilisation



Julien Audebert et Joan Delmont sur les restes du «jardin sauvage» créé en juin dans le parc de Bourguine à Angoulême.

Photo Quentin Petit

Mathieu ESCOULA
m.escoula@charentelibre.fr

Nolwenn Chesnel, 21 ans, est sur le départ. Dès cet après-midi, l'étudiante de l'École européenne supérieure de l'image à Angoulême rejoindra Paris pour une semaine. Non pas pour la convention citoyenne sur le climat qui s'y tient depuis ce matin, mais pour mener une série d'actions de désobéissance civile au sein d'Extinction Rebellion. Né en 2008, ce mouvement prône un changement radical de la société afin de limiter le risque de l'effondrement de l'humanité. Dans son sillage, le terme «collapsologie» s'est diffusé dans la société. De l'anglais «collapse» signifiant «effondrement», le concept tend à démontrer que les récurrents dérèglements écologiques, économiques, financiers aboutiront à un effondrement de la société thermo-industrielle. «Le

»
Je n'achète plus de nourriture depuis six mois.

«système actuel me dégoûte, soupire Nolwenn Chesnel. Il crée de la misère à tous les niveaux et alors qu'on le sait, on continue dans le même sens sans chercher de solution.» Son quotidien, la jeune femme l'a adapté. «Je n'achète plus de nourriture depuis six mois», affirme-t-elle, glanant plutôt dans les poubelles d'un magasin bio de la ville. Bassines placées dans les éviers dont l'eau collectée sert à tirer la chasse d'eau, jardin en permaculture, poulailler, tout est fait pour vivre en autonomie et limiter ses dépenses. Même tendance à l'ascétisme chez Julien Audebert, 34 ans. Depuis

trois ans, cet Angoumoisien n'a plus de voiture et ne chauffe plus son logement. «Je préfère mettre des pulls», sourit-il. Écrivain en jeu vidéo et animateur de publicité, il a découvert la collapsologie lors des manifestations «Nuit debout» en 2016. L'homme se construit alors une culture sur le sujet, alternant visionnage de conférences sur YouTube et lecture de rapports parfois indigestes. Jusqu'à ce mois de novembre 2018 où il décide de créer un groupe d'échange qu'il nomme sur Facebook «Collapsologie Charente» (286 membres).

«Redonner du sens à ma vie»

Depuis, entre 10 et 15 personnes se réunissent chaque semaine – le prochain rendez-vous est ce soir – chez un des membres pour échanger autour de la collapsologie. Partisan d'un déclin plus qu'un effondrement, Joan Delmont

a, quant à lui, opéré un spectaculaire changement dans sa vie professionnelle. Depuis peu, ce presque quadragénaire a interrompu sa carrière d'infographiste 3D pour devenir musicien. «Je voulais redonner du sens à ma vie et décroître financièrement.» En clair, réduire ses revenus. Bien que les interprétations divergent entre les adeptes de l'effondrisme, ce dernier point est leur dénominateur commun. Il est même incontournable pour Julien Audebert selon qui «plus on dépense, plus on pollue». Ce dernier préconise également l'entraide via la collectivisation d'une partie de la nourriture et le développement de lieux de culture communs. Tel était l'objectif de la création, en juin dernier sur l'île de Bourguine à Angoulême, d'un «jardin sauvage ouvert et partagé» qui n'a pas résisté à la construction d'une piste cyclable à proximité. Reçu par le maire, Xavier Bonnefont, la semaine

Extinction Rebellion à Angoulême

Le mouvement écologiste radical Extinction Rebellion, dont 130 membres avaient fait un stage dans le Sud-Charente en août, a depuis la semaine dernière une antenne à Angoulême. Des actions de désobéissance civile, comme l'occupation de certains lieux, ou des opérations de lutte contre le gaspillage sont prévues.

Le chiffre 1,33 %

Selon l'agence de recherche sur le développement durable Utopies, Angoulême a une autonomie alimentaire de 1,33 %, ce qui la place en 68e position du classement sur les 100 villes répertoriées. C'est-à-dire que 1,33 % des produits agricoles qui composent les repas pris à la maison ou au restaurant sont produits dans la ville.

dernière pour aborder le thème de l'autonomie alimentaire dans la ville – seulement de 1,33 % (voir chiffre) –, Julien Audebert n'éloigne pas l'idée de refaire un jardin similaire à l'avenir. Car l'avenir est un autre point de divergence. Alors que Julien Audebert envisage le scénario d'un effondrement brutal précédé de famines, de maladies et de guerres, Joan Delmont, plus prudent, mise sur un déclin progressif des conditions de vie. Si le duo ne se risque pas à donner une échéance – «Ça peut être dans trente ans comme dans six mois.» –, Nolwenn Chesnel affirme que le système «s'effondre déjà depuis longtemps». Et prédit une lente agonie de l'humanité si rien n'est fait.

Pierre-Éric Sutter, spécialiste de la collapsologie Le concept nous renvoie à notre angoisse

Pour le psychologue du travail et psychothérapeute Pierre-Éric Sutter, spécialiste de la collapsologie, celle-ci inquiète autant qu'elle fascine.

Comment expliquer le récent succès de la collapsologie?

Pierre-Éric Sutter. Ce concept nous renvoie en pleine face notre angoisse de finitude – fin de l'humain –, et notre peur eschatologique – fin du monde. Dans notre société, la mort est un tabou, bien plus que la sexualité. Puis la peur fait place à la fascination morbide et certains approuvent cette idée de fin en adoptant la collapsologie.

La collapsologie est-elle à mettre

en lien avec l'éco-anxiété, une détresse liée aux changements climatiques?

Absolument! Il existe deux grandes souffrances liées à la collapsologie: la solastalgie, nostalgie de ne plus reconnaître l'environnement qui était familier; l'éco-anxiété, la peur de voir s'effondrer le monde en raison des bouleversements environnementaux. Pour certains, cette détresse est liée à la disparition des espèces animales comme les insectes dont près de 80 % ont disparu en quarante ans.

Plusieurs théories par le passé annonçaient déjà la fin du monde comme celle des Mayas en

décembre 2012. Pourquoi faudrait-il croire le scénario de la collapsologie? La prévision des Mayas était une simple élucubration sans support sérieux. La collapsologie s'appuie sur des preuves scientifiques et sur des phénomènes observables et mesurés.

Depuis son succès, le terme collapsologie recouvre plusieurs définitions, pourquoi?

Cela vient du fait que ce n'est pas une science. Pour être qualifiée de telle, des paradigmes – logique d'appréhension du monde – sont indispensables, or la collapsologie n'en a pas. Elle regroupe des faisceaux de sciences qu'on ne peut pas regrouper sous le même paradigme.

Pierre-Éric Sutter, psychologue du travail, psychothérapeute, s'est spécialisé dans la collapsologie et codirige un observatoire sur le concept.

Repro CL



Est-il possible de donner une échéance à la fin du monde? Non, ce serait absurde! Il est à ce stade impossible de prédire quoi que ce soit.

Cognac

Hennessy: Bernard Peillon va céder sa place à Laurent Boillot

Après treize années à la tête de Hennessy – un record – et vingt-neuf au sein du groupe LVMH, Bernard Peillon s'apprête à passer la main. Il a annoncé lui-même le nom de son successeur, mercredi, à ses équipes. Il s'agit de Laurent Boillot, 55 ans, P-DG depuis 2007 de la maison Guerlain, l'une des grandes marques de parfums et de cosmétiques du groupe. Celui-ci rejoindra la maison au bras armé dès le mois de novembre pour travailler dans un premier temps aux côtés de Bernard Peillon, qu'il remplacera officiellement début 2020. Il entrera, dans le même temps, aux comités exécutif et opérationnel de Moët Hennessy. À 63 ans, Bernard Peillon partira, lui, à la retraite le 31 juillet 2020. Fort d'une «*contribution exceptionnelle*» au sein du groupe, selon les mots du P-DG Bernard Arnault au *Figaro*. Sous son impulsion, la maison, qui emploie un millier de personnes, est devenue «*la première marque*



Bernard Peillon fera valoir ses droits à la retraite en juillet prochain.

Photo archives CL

mondiale de spiritueux haut de gamme». Et si elle n'a pas encore atteint le «Cap ten», le cap des dix millions de caisses annuels, que Bernard Peillon avait fixé en 2008, elle a largement augmenté ses ventes: 4,7 millions de caisses en 2006; 7,5 millions en 2017. Arrivé fin 2007, mettant fin à une période

d'instabilité à la tête de la maison, Bernard Peillon a su imposer son style: ambition et sérénité. En avril dernier, devant les viticulteurs réunis à l'Espace 3000, il a émis le souhait que Hennessy devienne aussi «*la marque la plus responsable*», annonçant vouloir bannir les herbicides dans les vignes des 1 600 partenaires de la maison d'ici à 2028. Il a, par ailleurs, annoncé un plan d'investissement à un milliard d'euros sur Cognac pour les dix années à venir. Un projet qui prévoit notamment la complète rénovation du site historique, sur les quais, et le doublement de l'usine de Pont-Neuf, à Salles-d'Angles.

Le post

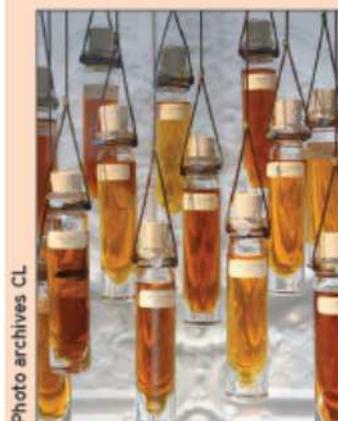


Photo archives CL

” *Et dernier coup de Jarnac, l'administration Trump envisage de modifier la liste dans trois mois !*

La FNSEA

Syndicat agricole national

Il y a un peu de Charente dans le communiqué national de la FNSEA réagissant aux mesures de rétorsions douanières prises par Trump contre des produits européens. Égoïstement, on notera que le cognac, les spiritueux élaborés en Charente, et le pineau échappent à la colère trumpienne.

■ Polémique

Le député Mesnier réplique à Dauré: «Ce qui est excessif est insignifiant»

Thomas Mesnier n'a pas tardé à répondre. Le député LREM de la Charente n'a visiblement pas apprécié d'avoir lu, hier, dans Charente Libre, les phrases assassines que lui a adressées Jean-François Dauré. À l'occasion de son interview de rentrée, le président de GrandAngoulême a estimé, à propos de Thomas Mesnier: «C'est un homme de droite, il appartient à un parti de droite et défend une politique menée par un gouvernement de droite.» Et a notamment ajouté: «Je ne vois pas les effets de sa politique sur le local.» Réplique de Thomas Mesnier: «Je respecte tous les élus de la République et je ne peux que regretter que des élus eux-mêmes pratiquent l'antiparlementarisme.» Le député liste quelques-uns des qualificatifs dont lui et sa collègue Sandra Marsaud ont été affublés par des élus locaux à différentes occasions («bras cassé et

député playmobil»; «commissaire politique») et lâche un cinglant: «Tout ce qui est excessif est insignifiant». En l'occurrence, selon lui, «les attaques de Jean-François Dauré sont toujours très, très excessives.» Thomas Mesnier complète: «Je laisse chacun face à ses responsabilités et son bilan, qu'il soit de 2, 11 ou 33 ans de mandat. J'assume parfaitement mes responsabilités et mon bilan à bientôt mi-mandat et je continuerai de m'engager pour servir et toujours mieux représenter mes concitoyens à l'Assemblée nationale comme en circonscription.»



Archive Renaud Loubert

Tous en lice pour le théâtre

Les candidats à la direction de la Scène nationale d'Angoulême ont été auditionnés hier. La décision sera entérinée ce soir par le conseil d'administration. Sa présidente prône un choix humain.



Isabelle Hermann.

Repro CL



Christian Mousseau-Fernandez. Photo C. Rol.



Sonia Kéchichian.

Photo M. Fortoul



Christophe Potet.

Repro CL

Richard TALLET
rtallet@charentelibre.fr

Ce jeudi, ils étaient encore cinq à espérer prendre la direction du théâtre d'Angoulême. Cinq à avoir soutenu pendant près d'une heure, face à un jury de quinze personnes, les vingt pages du projet qu'ils ont imaginé pour cette Scène nationale pilotée depuis 2006 par Gérard Lefèvre. Lui doit partir à la retraite à la fin de l'année. Ce soir, à 18h, le conseil d'administration du théâtre, présidé par Josette Labat se réunit pour entériner la décision du jury.

L'appel à candidature a été publié en mars. En même temps que le bâtiment était victime d'une inondation et que l'équipe, soudée autour de son directeur œuvrait pour garder la tête hors de l'eau. Vingt-trois dossiers ont été étudiés. La procédure imposée par l'Etat a obligé à n'en garder que cinq. «*En 2006, Gérard [Lefèvre] avait huit*

candidats face à lui», rappelle Josette Labat, la présidente du conseil d'administration, qui a été élue à ce poste l'année de la nomination de l'actuel directeur.

Ariane Braun a été reçue la première, jeudi matin, à 9h30. Elle est actuellement administratrice du théâtre national de Bordeaux. Mais sur ses motivations, son envie pour ce théâtre, elle préfère ne rien dire pour l'instant (1) Tout comme Isabelle Hermann, actuellement directrice adjointe de la Comédie Poitou-Charentes à Poitiers qui a produit notamment le *Ruy Blas* dont les décors sont en train d'être montés et qui se jouera à partir de mardi prochain.

Discrète aussi sur ses desseins angoumoisins, Sonia Kéchichian qui a été auditionnée à 11h30. Elle vient de loin, de Gap, où elle est directrice adjointe du théâtre La Passerelle. A 14h, Christian Mousseau-Fernandez a pris la suite. Il a été directeur du Tangram à Evreux d'avril 2016 à

”

Même si à travers les dossiers, on comprend à qui on a affaire, ce moment du jury est très important. Une attitude un langage peuvent séduire

fin mars 2019. Son mandat de trois ans n'a pas été reconduit.

Enfin, Christophe Potet était le dernier à se présenter devant le jury. Il est directeur des projets artistiques pour le théâtre de Poitiers.

«*Même si à travers les dossiers, on comprend à qui on a affaire, ce moment du jury est très important, confie Josette Labat. Lors de cette rencontre, une attitude, un langage, peu-*

vent séduire». Elle se souvient notamment de l'audition de Joël Gunzburger. «*J'ai encore l'image de lui arrivant avec un beau sourire, faisant des compliments sur la ville, comme s'il y était déjà attaché*». C'était en 2000. Elle se souvient aussi de «*l'Etat qui devait avoir un autre projet pour lui. Mais Philippe Mottet pensait que c'était celui à retenir*».

Les cinq candidats, avant ce grand oral, sont tous venus rencontrer les lieux et l'équipe de façon informelle. «*C'est aussi une façon de s'approprier*», commente la présidente du CA qui a décidé, à 81 ans, de se lancer dans un autre mandat pour «*assurer le tuilage avec l'équipe*». Mais elle confie qu'elle cédera les rênes de l'association avant la fin des trois ans. «*L'ensemble des membres du conseil d'administration et du bureau est une équipe soudée*», écrit-elle pour rassurer sur sa propre succession.

(1) Nous souhaitons publier les photos des cinq candidats. Mais nous n'avons trouvé aucun portrait d'Ariane Braun.

«Une direction impliquée dans la ville»

Elle a participé au choix des 4 derniers directeurs du théâtre. Elle est administratrice de l'association depuis 1981. Présidente depuis 13 ans. Pour Josette Labat, l'année 2019, déjà mouvementée, à cause de l'inondation du théâtre en mars, est aussi celle du choix d'un nouveau directeur.

Quelles qualités attendez-vous de la future directrice ou du futur directeur?

Josette Labat. L'association souhaite un directeur ou une directrice impliqué dans la ville. Qu'il ou elle ait une grande humanité. Que ce soit Jacky Marchand, André Curmi ou Gérard Lefèvre, ils avaient ces qualités-là. Gérard est un homme de contact.

Avant et après chaque spectacle, il est dans le hall pour dialoguer avec les spectateurs. C'était aussi un homme de dialogue avec le conseil d'administration et avec moi. Il nous

tenait informés de tout régulièrement.

A la différence de Joël Ginzburger?

C'était un très bon professionnel mais c'est vrai qu'il était beaucoup absent. Pour autant, on ne peut pas soupçonner le jury d'avoir fait une erreur. Il a su séduire notamment lors de l'audition. Mais après, on s'est rendu compte que dans le lien avec les gens, Joël n'était pas facile.

A part participer à la nomination de la direction, quel est votre rôle en tant que présidente?

Quand tout va bien, on pourrait ne servir à rien. Je me vois comme une interface entre le conseil d'administration, l'équipe et le public. Et puis dans les moments difficiles on est là pour aider, serrer les budgets s'il le faut, ou envoyer des courriers aux abonnés pour donner un coup de main



En décembre, Josette Labat est repartie pour un nouveau mandat de présidente du CA par souci de stabilité pour l'équipe qui change de directeur. Photo Renaud Joubert

quand les spectacles ont été annulés ou déplacés suite à l'inondation. Et puisqu'on parle de ça, je dois dire que j'ai eu beaucoup d'admiration et d'estime pour l'équipe qui n'a pas

baissé les bras. Et je veillerai à garder cet enthousiasme et cet investissement des 22 employés, et de valoriser ces qualités auprès de la nouvelle direction.

■ Il y a 10 ans, la chambre de commerce et d'industrie créait un hôtel d'entreprises, rue du Port ■ 33 boîtes y sont passées, la plupart a prospéré et d'autres toquent à la porte.

La pépinière d'entreprises a réussi à prendre racine

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Ça valait le coup de persister quand d'autres hésitaient. En janvier 2009, il y a presque dix ans, la chambre de commerce et d'industrie de Cognac (1) ouvrait sa pépinière d'entreprises dédiée aux services, rue du Port à Cognac, en contrebas du bâtiment principal de la CCI. Dix boîtes de 15 m² avec des équipements communs et la chambre consulaire juste à côté, pour les conseils et les formations.

Le principe: «On choisit des projets

»
Le taux de pérennité après cinq ans est de 83%.

et on les accompagne pendant trois ans avec des loyers progressifs (2)», résume Christian Coates, président de la CCI cognaçaise à l'époque du couper de ruban. Il venait de succéder à l'initiateur Alexander Garandeau qui a lancé l'idée en 2005 avant de décéder des suites d'une maladie trois ans plus tard. Et qui avait bataillé dur pour rallier des soutiens: seuls le Département et Grand Cognac (la communauté de communes et non l'agglo née en 2017) avaient ouvert le portefeuille pour boucler l'enveloppe nécessaire de



Hier, d'anciens locataires ont rejoint les actuels et les élus de la CCI pour se souvenir de l'origine du projet (à g.). En dix ans, des profils variés ont profité du cocon, comme la société Oenowood (en haut) ou le groupement d'entreprises de la Spirits Valley. PHOTOS CL.

400 000 €, ce qui avait le don d'agacer le président du groupe qui porte son nom (lire CL du 6 juin 2007). Dix ans plus tard, 33 entreprises sont passées par là et disent merci à la pépinière puisque «le taux de pérennité après cinq ans est de 83%», calcule Sandra Lassier-Bodenon, conseillère CCI. Parmi ces jeunes pousses, on peut citer Oenowood, la société spécialisée dans l'utilisation

du bois en vinification, qui a profité du cocon de la rue du Port pour se structurer puis s'installer dans une autre pépinière, celle de l'agglo à la Haute-Sarrazine, à vocation industrielle. «Un excellent tremplin, se souvient le cofondateur François Parthon de Von. En étant dans Cognac, on était vraiment dans un courant d'affaires qui nous a permis de construire un réseau de clients et de fournisseurs. On a donné l'adresse à d'autres créateurs d'entreprises.» Ou la société Twoska (conseil en matériel médical), qui roule désormais sa bosse rue des Vauzelles, à Châteaubernard.

Davantage de souplesse

«Les 17 % qui ont échoué le doivent à des projets pas forcément viables, ou à des problèmes externes, familiaux par exemple», rapporte Sandra Lassier-Bodenon. Aujourd'hui, l'espace Alexander-Garandeau «n'a jamais été aussi plein» avec 9 boîtes



occupés sur 10, alors que le taux de remplissage moyen depuis le départ tourne plutôt autour de 50 %. Ce qui n'a pas eu que des désavantages, puisque la pépinière s'est montrée plus souple que nécessaire en acceptant des locataires pas tout à fait dans le cahier des charges. Ainsi, les Chais Monnet, qui ne sont pas exactement une start-up dans le besoin, ont bénéficié d'un espace au tout début du projet hôtelier. D'autres ont pu rester plus longtemps car il y avait de la place, comme Edouard Mareste et sa SARL Diagamter (diagnostics immobiliers), installé depuis quatre ans et demi. Ça ne durera pas forcément, puisqu'il y a de plus en plus d'entreprises qui ressentent le besoin d'avoir une adresse à Cognac (lire l'encadré). D'ailleurs, deux nouvelles entreprises sont en train de remplir leur dossier.

(1) Qui fusionnera avec la CCI d'Angoulême en novembre 2016.
(2) De 75 € à 200 € par mois.

Cognac, une adresse en vogue

A 50 mètres en bas de la CCI et de sa pépinière, rue du Port, la famille Delage est en train de construire un ensemble de 8 bureaux destinés à accueillir des entreprises qui souhaitent s'installer en ville.

«Il y en a de plus en plus qui ont besoin d'une adresse à Cognac», note Anne-Hélène Delage. Dans l'idéal, on aimerait accueillir des

entreprises d'un même secteur. Même s'il ne s'agira pas d'une pépinière, ni d'un espace de co-working [travail en commun], l'idée est de ne pas travailler seul, de partager.»

Le chantier, qui se situe au coin du parking de la Salle-Verte, est en train de se finir. L'ouverture est prévue en novembre.

Conférence

L'Europe se pense aussi à l'Ouest



L'historien Antoine Arjakovsky est l'un des deux spécialistes conviés aux Chais Monnet. Capture d'écran Public Sénat

Le Centre d'études européen Jean-Monnet (CEEJM) propose une conférence sur «Les penseurs en Europe centrale et orientale après 1945», samedi à 18h30 à l'hôtel des Chais Monnet (gratuit).

Les invités seront «deux gros calibres», salive déjà Jacques Szersnovicz, du CEEJM. Il s'agit de l'historien Antoine Arjakovsky et de la chercheuse Joanna Nowicki, dont plusieurs travaux ont été consacrés à ce sujet précis. Les deux universitaires préparent justement un ouvrage commun sur le thème de la conférence. Leur intervention durera une heure, avant de laisser place au débat.

Samedi à 18h30 aux Chais Monnet à Cognac. Entrée libre.

EXPOSITION

Peintures à l'atelier «Cadre de Vie». L'atelier d'encadrement «Cadre de Vie», situé au 152, rue Aristide-Briand à Cognac, propose une exposition des peintures de Didier Caudron du 5 au 20 octobre. Ses «Paysages de Grande-Champagne» sont visibles du mardi au samedi (fermeture le jeudi). Le vernissage a lieu demain samedi à partir de 17h.

CAUSERIE

«Être instituteur dans les années 60 en Charente» aux Récollets. L'Institut d'histoire et d'archéologie de Cognac et du Coçnaçais accueille Pierre Chassagne pour une causerie mercredi 9 octobre, à 18 heures, dans la salle Fragonard du couvent des Récollets. La conférence sera précédée d'informations diverses et chronique de la société. Séance libre et ouverte à tous.

Poussée de tensions sur la santé au conseil municipal de Cognac

Le projet de centre de santé en ville a généré de vifs débats entre majorité et élus d'opposition de droite. Avec le Département au centre.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Cela faisait un moment que la tension n'était pas montée ainsi au conseil municipal de Cognac. Hier soir, les échanges ont été vifs avec l'opposition de droite sur un point de la séance de circonstance: la santé. Précisément sur le rapport 13. Il invitait les élus à voter pour l'adhésion de la Ville à l'Union de centres de santé et de prévention de la Charente (UDCSP16).

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un centre de santé dans l'hypercentre, structure dont le principe est basé sur la salarisation des médecins par la Ville. Objectif: attirer des praticiens afin de pallier la pénurie actuelle et celle qui s'annonce, encore plus problématique.

La moitié des généralistes locaux seront en âge de partir à la retraite d'ici trois ans. «Une nécessité pour répondre aux besoins de santé du territoire, ma priorité. Il est plus qu'urgent d'agir», a rappelé le maire Michel Gourinchas.

Le Département tancé

Un constat partagé par tous les élus, mais une adhésion à l'UDCSP16 sur laquelle ceux de l'opposition de droite se sont prononcés contre, taclant ce projet de centre «sur la forme et la méthode», a ouvert le feu Émilie Richaud. «Vous vous êtes lancés à la hâte et de façon brouillonne. Quel budget? Quel coût pour la Ville?



Entre Émilie Richaud (à droite) et le maire, les échanges ont été sévères. Photo G. B.

Quelle est sa capacité à attirer des médecins? Pourquoi n'y a-t-il pas de soutien de l'agglo?»

Autant de questions qui ont fait bondir Michel Gourinchas et son adjointe aux solidarités, Marianne Reynaud. À la clé, de longs échanges tendus avec pour cible le Département, où siègent aussi Émilie Richaud et sa collègue Florence Pechevis. Lequel Département a choisi de ne pas participer au financement de ce centre, «mais d'en faire de son côté en milieu rural (deux). Résultat, on va se battre en-

tre nous pour avoir des médecins. Il est entré dans une politique politicienne organisée», a dénoncé en retour le maire, taclant à son tour «deux élus de Cognac et au Département qui n'ont rien fait pour défendre ce projet dans leur ville.» Ambiance. re-poussée de fièvre, puis retour au calme et aux autres points, dont celui sur la charte d'éthique relative à la vidéosurveillance, le seul autre parmi les 28 à l'ordre du jour à avoir fait l'objet de votes contre, trois parmi la majorité municipale. Mais sans débats.

Châteaubernard: les voitures à pédales sur la ligne de départ

Une course dans les rues de la ville? C'est le projet de Laurent Payneau, fan de cette discipline qu'il veut développer en Charente.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Les sportifs font les clowns et les clowns du sport. Le slogan de la fédération des clubs de voitures à pédales – si, si! Il en existe bien une depuis 1982 –, donne le ton. Le sérieux sans se prendre au sérieux est de mise dans les rangs des adeptes de cette discipline, à ne pas confondre avec celle de la caisse à savon. Elle a son championnat de France et même d'Europe. Et des fans aussi nombreux dans le nord et l'est de la France notamment, que clairsemés dans le grand Sud-Ouest. Une situation à laquelle Laurent Payneau, passionné de 49 ans et militaire de profession basé à Châteaubernard, entend remédier.

Un vrai mordu

Dans ses cartons, un projet de course qu'il a proposé à la mairie, avec l'espoir qu'elle puisse en partie le financer. «Ce serait un circuit en ville, fermé, sur pas plus d'un kilomètre, organisé dans les règles de l'art avec stands, juges, mais aussi présentation animée des véhicules et costumes. Une vraie course, officielle, mais conviviale», décrit-il. Son objectif: «Faire découvrir la discipline, l'implanter à Châ-



Laurent Payneau avec l'un de ses bolides. Quand sport rime avec facétie.

Repro CL

teaubernard, puis dans toute la Charente ensuite.»

On ne plaisante pas. L'affaire est sérieuse. Et au volant de ce projet, celui qui n'est autre que le champion de France vétérans 2018 de la discipline en combiné, classement qui s'effectue sur l'addition du résultat pur de la course et de l'esthétique de la voiture. Champion d'Europe aussi, par équipes en 2010.

Touché par le virus de la voiture à pédales en 1999 à Segonzac: «C'était lors d'une épreuve en faveur du Téléthon, un 100km relais auquel j'avais participé pour soutenir l'opération», raconte-t-il.

Laurent Payneau n'a eu de cesse ensuite de pratiquer, écumant les compétitions partout où ses affectations professionnelles le conduisaient. Un vrai mordu, qui a

même créé «Le Gang déjanté des voitures à pédales» en 2010, une association qu'il trimballe aussi avec lui au gré de ses mutations. Et qui propose sur son site internet des plans pour concevoir soi-même son engin pour les plus bricoleurs, et des photos des siens. Le Marsupilami, le Lapin crétin, le ZZ top ou encore la Noiraude, des autos à la carrosserie aussi soignée que leur châssis, soumises à un cahier des charges imposé par la Fédération.

«Ces machines peuvent aller à plus de 30km/h pour les pilotes les plus forts, c'est du sérieux», insiste-t-il. Des pilotes qui savent aussi faire les clowns, et l'inverse, de tous les âges, prêts à déferler sur Châteaubernard. Le drapeau est dans les mains du maire.

■ Quatre fonctionnaires ont été poignardés à mort à l'intérieur même de la préfecture de police de Paris par un employé administratif ■ Il a ensuite été abattu ■ La piste d'un conflit personnel est explorée.

À Paris, la police touchée au cœur



Après l'attaque, le périmètre autour de la préfecture de police, située dans le centre historique de la capitale, a été bouclé.

Photo AFP

C'est une attaque inédite. Quatre fonctionnaires, dont trois policiers, ont été tués hier à coups de couteau à l'intérieur de la préfecture de police de Paris par un employé administratif. Voici ce que l'on savait hier de cette attaque :

Que s'est-il passé ?

L'assaillant a mené son « parcours meurtrier » entre 12h30 et 13h dans l'enceinte même de la préfecture de police (PP) où il travaillait, a affirmé hier le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner.

L'homme a d'abord poignardé avec un couteau de cuisine trois personnes qui se trouvaient dans les bureaux de son service, la Direction

de renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP) : deux policiers et un agent administratif. Dans un escalier, il a ensuite agressé une policière de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et une autre employée de la Direction des ressources humaines. La première a été mortellement blessée.

L'assaillant est alors descendu dans la cour du 19 août 1944, la cour centrale de la PP. Après lui avoir intimé l'ordre de lâcher son couteau, un policier de la Direction de l'ordre public et de la circulation l'a abattu avec son arme de service. Il a été touché mortellement à la tête. Un autre fonctionnaire a été transporté à l'hôpital Percy de Clamart.

Qui est l'assaillant ?

L'homme, âgé de 45 ans et né à Fort-de-France, était un adjoint administratif (catégorie C), employé comme informaticien au sein du service technique de la DRPP. Il souffrait de surdité. Il travaillait au sein de la PP depuis 2003, a précisé Christophe Castaner. C'était un « employé modèle, sans histoire », selon Yvan Assioma,

»
Un employé modèle, sans histoire.

du syndicat de police Alliance. Il s'était converti à l'islam il y a 18 mois, selon une source proche du dossier. Mais cet élément faisait encore hier soir l'objet de vérifications des enquêteurs, a précisé une autre source proche du dossier. Une perquisition a eu lieu hier soir à son domicile, un immeuble de cinq étages dans une petite résidence calme à Gonesse, dans le Val-d'Oise. Sa femme a été placée en garde à vue. Selon des habitants, il avait deux enfants de 9 et 3 ans.

Des motivations incertaines

Le parquet de Paris a ouvert une enquête pour « homicides volontaires sur personnes dépositaires

«J'ai compris que c'était à l'intérieur»

«J'étais dans l'aile où il y a plutôt des bureaux, j'ai entendu un tir. J'ai compris que c'était à l'intérieur», a témoigné Emery Siamandi, un interprète présent dans les locaux au moment de l'attaque. «Quelques instants après, j'ai vu des policiers qui pleuraient.» Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place dans l'après-midi, a parlé d'un «véritable drame», avant de faire observer une minute de silence au début d'un débat sur les retraites à Rodez. «La préfecture de police est éprouvée par un drame terrible», a tweeté la PP, tout en soulignant qu'elle continuera sa «tâche au service des Français». «Ce drame purement humain, qui n'a rien à voir avec notre métier, aurait pu se produire dans n'importe quelle entreprise», a souligné de son côté le syndicat Unité SGP-Police.

de l'autorité publique» et «tentatives d'homicides volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité publique» pour tenter de déterminer les raisons de ce «parcours meurtrier».

L'homme n'avait «jamais présenté de difficultés comportementales», ni «le moindre signe d'alerte», a souligné Christophe Castaner.

Les enquêteurs explorent toutes les pistes, dont celle d'un conflit personnel, ont indiqué des sources concordantes. Le procureur de Paris, Rémy Heitz, a également indiqué travailler «en contact permanent» avec le procureur national antiterroriste «à l'évaluation de la situation». «Nous verrons quelles suites procédurales données à cette affaire», a-t-il ajouté.

Retraites: Macron en pédagogue à Rodez

Le Président a participé hier soir à un «grand débat» consacré aux retraites. Il a expliqué vouloir une réforme qui «construise l'avenir».

«Je voudrais qu'on se lève tous pour une minute de silence pour ceux qui sont tombés»: c'est par cet hommage aux victimes de l'agression meurtrière à la préfecture de police de Paris qu'Emmanuel Macron a entamé hier soir à Rodez un «grand débat» pour expliquer sa réforme des retraites.

Debout au milieu de 600 invités assis en rond, micro à la main, le chef de l'État a longuement plaidé pour «lever les malentendus» sur sa réforme des retraites, rééditant ce format de dialogue direct qu'il avait privilégié après la crise des «gilets jaunes». Il a d'emblée défendu l'utilité et l'équité de cette

»
Les simulateurs individuels, c'est de la pipe!

ambitieuse réforme qui vise à fusionner en un système unique par points les 42 régimes existants, à l'horizon 2025.

Le chef de l'État a promis qu'à terme aucune retraite pleine ne serait inférieure à 1.000 euros par mois. Il a répété plusieurs fois que l'âge légal de départ à la retraite

restait à 62 ans, tout en évoquant la nécessité de «définir» un «âge pivot» durant l'actuelle concertation. C'est à partir de cet âge seulement qu'on pourra bénéficier d'une retraite pleine, sans décote. «Il ne faut pas se mentir, il faudra cotiser plus, il n'y a pas de solution magique» à cause de l'évolution démographique et de l'allongement de la vie, a-t-il mis en garde. La réforme ne concernera ni les retraités ni les plus de 56 ans, a-t-il rappelé. «Mais les simulateurs individuels, c'est de la pipe», a-t-il aussi lancé.

Ce débat lance la «large consultation» qu'il veut organiser jusqu'à la fin de l'année sur cette réforme. Le public, des lecteurs des trois



Emmanuel Macron a expliqué la réforme à 600 invités assis en rond, essentiellement des seniors. Donc pas concernés par les changements à venir... Photo AFP

quotidiens du groupe La Dépêche (La Dépêche, Centre-Presses et Midi Libre) - surtout des seniors,

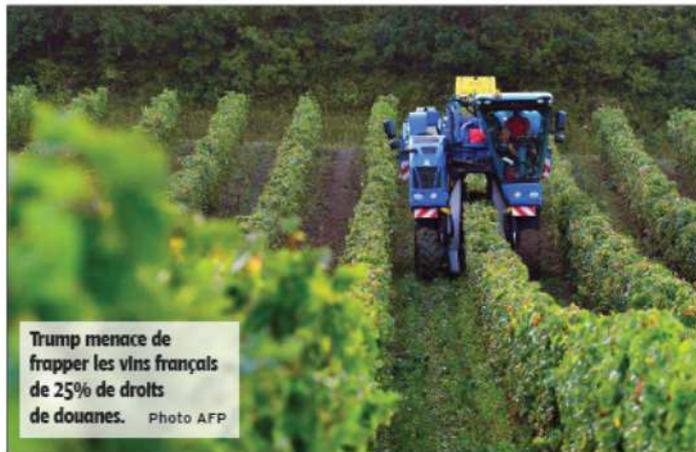
donc pas concernés par la réforme - a accueilli le chef de l'État par de chaleureux applaudissements.

Vin et fromage français: des sanctions US indigestes

Ciblés par la menace de droits de douanes punitifs des États-Unis, les producteurs s'inquiètent pour leurs exportations vers ce pays.

Alors que les importations d'avions et de vins français aux États-Unis vont être frappées respectivement de 10 % et 25 % de droits de douanes supplémentaires, la FEVS a demandé dans un communiqué aux autorités de résoudre le différend qui les oppose dans le domaine aéronautique afin d'obtenir la suppression de ces mesures qui touchent selon elle «*arbitrairement*» le secteur du vin.

Antoine Leccia, président de la fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) a souligné que le secteur viticole se sentait «*pris en otage par ces taxes*», qui pénalisent «*très fortement*» les producteurs et exportateurs, mais aussi les «*consom-*



mateurs aux États-Unis». «*Un distributeur américain m'a appelé ce matin pour me dire*

qu'il annulait sa commande de beaujolais nouveau», a pour sa part raconté le vice-président de la FEVS Louis-Fabrice Latour, qui estime que ce vin primeur traditionnellement bu le troisième jeudi du mois de novembre «*sera la première victime collatérale de ces mesures*».

Les vins les moins chers les plus touchés

Les sanctions américaines vont s'appliquer aux bouteilles de vin tranquille (par opposition au vin effervescent) de deux litres ou moins et ayant un degré d'alcool inférieur ou égal à 14 %. Les spiritueux et le champagne ne sont

Le chiffre

18,3

«*La France est concernée (par les sanctions) principalement par l'industrie aéronautique, ensuite par les vins et fromages*», a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Les vins et spiritueux français ont trouvé encore l'an dernier leur premier débouché aux USA, avec 18,3 millions de caisses de douze bouteilles vendues pour 1,6 milliard d'euros. En 2018, la France a exporté 25.000 tonnes de fromages vers les USA pour un montant de 176M€.

pas concernés par les sanctions. Selon Antoine Leccia, ces droits de douane supplémentaires auront des répercussions négatives en priorité sur les vins les moins chers. Pour remplacer les vins français à moins de 15 euros la bouteille, «*ce sera facile (pour les consommateurs) d'aller chercher des vins chiliens ou italiens*», qui, eux, ne sont pas touchés par les sanctions.

La FNSEA, premier syndicat agricole français, attend donc des pouvoirs publics qu'ils «*envisagent dès à présent les mécanismes permettant de passer le cap*».

«*Ce sont les PME qui vont subir les premières conséquences*», de ces mesures, assure également de son côté la présidente de l'association Fromage de Terroirs, Véronique Richez-Lerouge, car elles avaient depuis quelques années une «*stratégie vers les États-Unis*» en fabriquant une «*version pasteurisée des fromages*» comme le chaource, l'époisses et l'osseau-iraty.

L'UE prépare la riposte

«*Si les États-Unis imposent des sanctions, ils pousseront l'UE à faire de même*», a mis en garde hier un porte-parole de la Commission européenne, Daniel Rosario. Même fermeté de la porte-parole du gouvernement français, Sibeth Ndiaye, selon laquelle Paris prévoit «*des mesures de rétorsion*» contre les États-Unis. En attendant ces droits de douanes supplémentaires censés entrer en

vigueur le 18 octobre, le dialogue n'est toutefois pas rompu. Côté américain, on assure toujours «*espérer entamer des négociations*» avec l'UE. Et celle-ci maintient également la porte ouverte: «*nous tenons compte de la déclaration du représentant américain au Commerce selon laquelle les États-Unis ont prévu de négocier avec l'Union européenne dans le but de résoudre ce problème*», a dit Daniel Rosario.

Les anti-douleurs bientôt derrière le comptoir?

Les anti-douleurs pourraient bientôt être obligatoirement rangés derrière le comptoir des pharmacies et non plus en accès libre dans les rayons: c'est ce que souhaite l'Agence du médicament (ANSM) pour limiter les risques liés à un mauvais usage de ces produits vendus sans ordonnance.

L'ANSM voudrait que cette mesure entre en vigueur dès janvier 2020. Une «procédure contradictoire» est en cours auprès des laboratoires concernés, afin qu'ils exposent leur position. À l'issue, la décision finale sera prise.

Cette mesure concernerait les médicaments contenant du paracétamol (Doliprane, Efferalgan, etc.), ainsi que certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS): ceux à base d'ibuprofène (comme le Nurofen ou l'Advil) et l'aspirine. Ces médicaments sont les plus utilisés

en automédication comme anti-douleurs ou anti-fièvre chez les adultes et les enfants, selon l'ANSM.

Mort de Naomi Musenga en 2017

Or un mauvais usage comporte des risques. Pris à des doses trop élevées, le paracétamol peut provoquer de graves lésions du foie, qui peuvent nécessiter une greffe, voire être mortelles. Fin 2017, une jeune femme, Naomi Musenga, était morte après avoir été raillée au téléphone par une opératrice du Samu de Strasbourg, ce qui avait provoqué une grosse vague d'émotion en France. Selon l'enquête, cette mort était «la conséquence d'une intoxication au paracétamol absorbé par automédication sur plusieurs jours»

Pour un adulte sain de plus de 50 kilos, la dose maximale de paracétamol est de 3

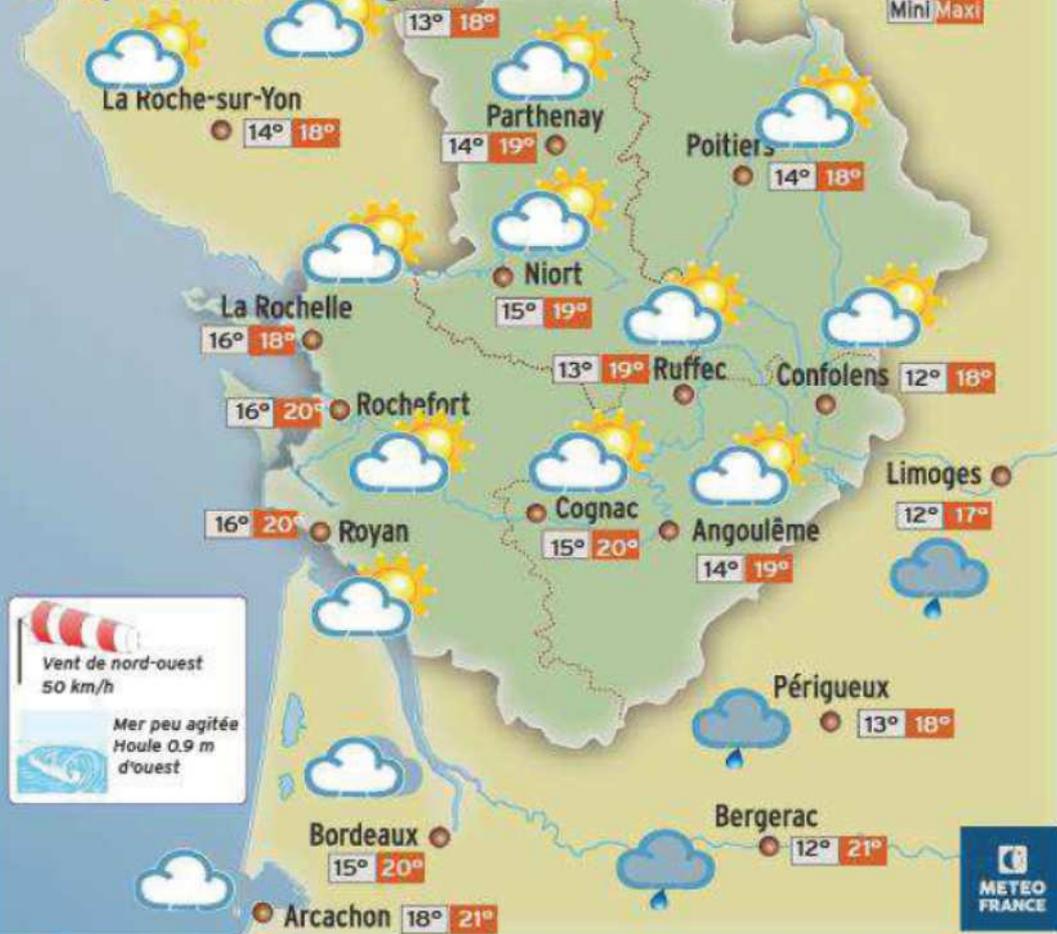


Photo archives AFP

grammes par 24h, c'est-à-dire 1 gramme par prise avec un espace d'au moins 6h entre chaque prise. En outre, la durée maximale de traitement recommandée est de «3 jours en cas de fièvre, 5 jours en cas de douleur, en l'absence d'ordonnance», selon l'ANSM.

De leur côté, les AINS «sont notamment susceptibles d'être à l'origine de complications rénales, de complications infectieuses graves et sont toxiques pour le fœtus en cas d'exposition à partir du début du 6e mois de grossesse», poursuit l'ANSM.

Cet après-midi



Samedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
15° 20°	13° 21°	13° 20°	12° 20°

Dimanche

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
14° 20°	12° 20°	11° 18°	11° 18°

Lundi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
10° 19°	9° 19°	8° 18°	8° 17°

Mardi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
13° 21°	11° 21°	10° 21°	11° 20°

Mercredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
12° 19°	11° 19°	10° 19°	10° 18°

Jedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
12° 20°	11° 20°	9° 20°	10° 19°

HIER

	Mini	16h
Angoulême	8°	18°
Royan	10°	20°

Bel après-midi d'automne

Le ciel est variable, nuages et éclaircies se succèdent. Les éclaircies deviennent plus larges en cours d'après-midi.
 Vent soufflant modéré à assez fort, d'Ouest-Nord-Ouest.

Tuerie à la préfecture de police de Paris

ÎLE DE LA CITÉ Hier, vers 13 heures, un agent administratif a mortellement poignardé quatre de ses collègues

Bruno Dive, rédaction parisienne
b.dive@sudouest.fr

Pour la deuxième fois en moins de six mois, l'île de la Cité s'est retrouvée bloquée et coupée du reste de la capitale pour une raison dramatique. Le 15 avril dernier, chacun s'en souvient, Notre-Dame de Paris était la proie des flammes et sa flèche s'effondrait. On n'avait heureusement déploré aucune victime. Hier, un drame cette fois mortel s'est noué, de l'autre côté du parvis, au cœur de la préfecture de police, l'endroit dont on pourrait pourtant penser qu'il est l'un des plus sécurisés de France.

Mais l'assassin était déjà dans la place, il était entré, comme chaque matin depuis seize ans, grâce à son badge : il s'agit d'un agent administratif de la préfecture, un informaticien âgé de 45 ans qui a été abattu après son quadruple meurtre, commis à l'arme blanche.

Mortelle équipée

Il était un peu plus de 13 heures, lorsque cet homme a pénétré dans le bureau d'une collègue et l'a poignardée. Hier soir, on ignorait encore si ses motivations étaient d'ordre personnel, professionnel ou s'il souhaitait s'en prendre à l'institution elle-même. Il s'était récemment converti à l'islam, selon les premiers éléments de l'enquête, sans qu'il soit possible, à ce stade, d'établir s'il s'agit

d'un cas de radicalisation. Après avoir frappé sa première victime, il a ensuite surgi dans un bureau voisin pour rééditer son geste. Il a fait une troisième victime dans l'escalier par lequel il tentait de s'enfuir puis une quatrième au beau milieu de la cour de la préfecture. Là même où, tant de fois, les honneurs furent rendus à des policiers morts dans l'exercice de leur fonction. C'est là que l'assassin a été abattu.

« Il courait après un policier »

« J'ai vu un homme avec un couteau à la main. Il courait après un policier. Celui-ci a fait les sommations, mais l'homme ne s'est pas arrêté et le policier a tiré », raconte une agente de la préfecture. L'un de ses collègues ajoute : « J'ai entendu des tirs. Au début j'ai cru à un exercice. Nous avons rapidement été confinés dans nos bureaux avant d'être évacués. »

La thèse de l'attentat, que certains au Rassemblement national ont aussitôt répandue a, dans un premier temps, été évacuée. Mais l'impressionnant dispositif policier qui a rapidement été dressé autour de la Préfecture, puis sur toute l'île de la Cité, pouvait l'accréditer aux yeux des Parisiens, soudain bloqués à l'entrée des ponts sur la Seine. Comme si les autorités craignaient une réplique, comme aux pires heures des attentats de 2015. Un luxe de précautions qui n'a

pourtant pas trop heurté les usagers, globalement solidaires d'une police qui a déjà subi beaucoup d'agressions lors des manifestations violentes de l'hiver dernier.

Macron et Philippe sur place

En réalité, ce dispositif pouvait se justifier par la venue très rapide sur place du Premier ministre Édouard Philippe et du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, puis par celle d'Emmanuel Macron qui a retardé pour l'occasion son départ vers Rodez, où il devait animer son Grand Débat sur les retraites (lire page 6). Le président tenait à « témoigner son soutien et sa solidarité à l'ensemble des personnels », ainsi qu'il l'a déclaré à son arrivée sur place.

Quatre policiers tués : le pouvoir ne pouvait prendre pareil drame à la légère, surtout au lendemain d'une manifestation qui avait rassemblé plusieurs milliers de « flics » protestant contre leurs conditions de travail. Surtout au terme d'une année qui aura déjà un nombre record de suicides dans la police.

Sans oublier les insultes proférées à leur égard par un élu de la République, Jean-Luc Mélenchon, qui les traitait de « barbares » pas plus tard que la semaine dernière. Mais hier, l'heure était à l'unité nationale, comme toujours pour ce genre d'événements. En attendant que la politique et les polémiques reprennent leurs droits.



Hier après le drame, la préfecture de police et tout le quartier de l'île de la Cité ont été bouclés. PHOTO PQR / LE PARISIEN

« Parcours meurtrier »

L'assaillant a mené son « parcours meurtrier » « entre 12 h 30 et 13 heures » dans l'enceinte même de la préfecture de police où il travaillait, a affirmé le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner.

L'homme a d'abord poignardé avec un couteau de cuisine trois personnes qui se trouvaient dans les bureaux de son service, la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP) : deux policiers et un agent administratif.

Dans un escalier, il a ensuite agressé une policière de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et une autre employée de

la Direction des ressources humaines. La première est mortellement blessée.

Abattu après sommations

L'assaillant est alors descendu dans la cour du 19-août-1944, la cour centrale de la préfecture de police. Après lui avoir intimé l'ordre de lâcher son couteau, un policier de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) l'a abattu avec son arme de service. Il a été touché mortellement à la tête.

Un autre fonctionnaire a été transporté à l'hôpital Percy de Clamart en situation d'urgence absolue.



L'attaque a fait quatre morts et un blessé, transporté à l'hôpital en « urgence absolue ». PHOTO AFP

PARIS ATTAQUE AU COUTEAU À LA PRÉFECTURE DE POLICE

Jeudi 3 octobre 2019, peu avant 13h, un informaticien, agent administratif de la direction du renseignement, attaque des collègues avec un couteau en céramique avant d'être abattu.

Le suspect

- 45 ans, Martiniquais,
- agent administratif à la préfecture de police de Paris depuis 2002,
- converti à l'islam depuis 18 mois.

Le bilan

4 personnes tuées (1 femme et 3 hommes, dont 3 policiers et 1 agent administratif).

+ 1 agresseur abattu.

Photo: Google Earth. Sources: procureur de la République de Paris, ministère de l'Intérieur, médias.

« Un véritable drame », selon Emmanuel Macron

Emmanuel Macron a qualifié de « véritable drame » la tuerie de la préfecture de police de Paris et fait observer une minute de silence, hier au début du débat sur les retraites avec 500 personnes à Rodez, dans l'Aveyron.

« Ce midi, il s'est passé dans notre pays, à Paris, un véritable drame », a déclaré le chef de l'État après être entré dans la salle des fêtes à 19 h 30, avec une heure de retard sur l'horaire prévu.

Il a indiqué qu'il s'était rendu en début d'après-midi à la préfecture de police « pour être à leurs côtés dans l'émotion et la souffrance ». « J'ai passé deux heures avec des femmes et des hommes remarquables qui [...] jour et nuit font tout pour nous protéger », a-t-il précisé avant de demander la minute de silence « pour ceux qui sont tombés, leurs familles et leurs collègues ».

« Employé modèle, sans histoire »

Impossible de dire, pour l'heure, ce qui a motivé le geste de cet informaticien de 45 ans

L'assaillant était un homme âgé de 45 ans et né à Fort-de-France, en Martinique. Il était un adjoint administratif de catégorie C, employé comme informaticien au sein du service technique de la Direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP). Il souffrait de surdit , selon des sources concordantes.

Cet homme travaillait au sein de la pr fecture de police depuis 2003, a pr cis  Christophe Castaner. C' tait un « employ  mod le, sans histoire », pour Yvan Assioma, secr taire r gional du syndicat de police Alliance. Il se serait converti   l'islam il y a dix-huit mois, selon les pr cisions d'une source proche du dossier. Cet  l ment faisait encore, hier soir, l'objet de v rifications des enqu teurs, a pr cis  une autre source proche du dossier. « C'est quelqu'un de tr s calme. Je le voyais aller   la mosqu e mais il avait une pratique normale », a rapport    l'AFP une voisine. Selon des habitants, il avait deux enfants de 9 et 3 ans.

Une perquisition s'est d roul e, hier en fin de journ e,   son domicile, un immeuble de cinq  tages dans une petite r sidence



L'assaillant travaillait depuis seize ans   la pr fecture. PHOTO AFP

calme   Gonesse (Val-d'Oise), o  vivent de nombreux policiers. Sa femme a  galement  t  plac e en garde   vue. Le parquet antiterroriste n'a pas  t  saisi.

Pas le moindre signe d'alerte

Le parquet de Paris a ouvert une enqu te pour « homicides volontaires sur personnes d positaires de l'autorit  publique » et « tentatives d'homicides volontaires sur personnes d positaires de l'autorit  publique » a indiqu  le procureur de la R publique de Paris, R my Heitz. Les enqu teurs explorent toutes les pistes, dont celle d'un conflit personnel, ont indiqu  des sources concordantes.

L'homme n'avait « jamais pr sent  de difficult s comportementales », ni « le moindre signe d'alerte », a soulign  Christophe Castaner. Le syndicat Unit  SGP-Police a estim  dans un communiqu  qu'il s'agissait d'un « drame purement humain, qui n'a rien   voir avec (le) m tier (de policier). Il aurait pu se produire dans n'importe quelle entreprise, n'importe quel lieu de travail ».

Le procureur de Paris a  galement indiqu  travailler « en contact permanent » avec le procureur national antiterroriste «   l' valuation de la situation ». « Nous verrons quelles suites proc durales donn es   cette affaire », a-t-il ajout .

Pourquoi le paracétamol et l'ibuprofène ne seront peut-être plus en accès libre

Dès janvier, plusieurs médicaments pourraient ne plus être directement accessibles en rayon dans les pharmacies.

Explications

1 Ce qui pourrait changer

L'aspirine, le Doliprane et l'Advil pourraient bientôt être obligatoirement rangés derrière le comptoir des pharmacies et non plus en accès libre dans les rayons : c'est ce que souhaite l'Agence du médicament. L'ANSM voudrait que cette mesure entre en vigueur dès janvier 2020. Une « procédure contradictoire » est en cours auprès des laboratoires concernés, afin qu'ils exposent leur position. C'est à l'issue de cette procédure que la décision finale sera prise.

Cela concernerait les médicaments contenant du paracétamol (Doliprane, Efferalgan, etc.), ainsi que certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) : ceux à base d'ibuprofène (comme le Nurofen ou l'Advil) et l'aspirine. Ces médicaments sont les plus utilisés en automédication comme anti-douleurs ou anti-fièvre chez les adultes et les enfants.

2 Le rôle du pharmacien renforcé

Jusqu'à maintenant, ces médicaments peuvent être vendus en accès direct, c'est-à-dire en se servant soi-même dans les rayons. C'est toutefois laissé à la discrétion de chaque pharmacien, qui peut choisir de les placer derrière son comptoir. « L'ANSM souhaite qu'ils ne soient plus en libre accès et soient tous placés derrière le comptoir du pharmacien, renforçant ainsi son rôle de



Le paracétamol peut provoquer de graves lésions du foie, qui peuvent nécessiter une greffe, voire être mortelles. PH.T.DAVID

conseil auprès des patients », indique l'agence. Cela ne changerait rien au fait qu'ils soient disponibles sans ordonnance.

« Ce sont des médicaments très utilisés [...], il faut faire le maximum pour qu'ils soient utilisés correctement », explique le docteur Philippe Vella, directeur des médicaments antalgiques à l'ANSM, en insistant sur l'importance du rôle du pharmacien.

3 Éviter le risque de surdosage

Un mauvais usage comporte des risques. Pris à des doses trop élevées, le paracétamol peut provoquer de graves lésions du foie, qui peuvent nécessiter une greffe, voire être mortelles. Fin 2017, une jeune femme, Naomi Musenga, était morte après avoir été raillée au téléphone par une opératrice du Samu de Strasbourg, ce qui avait provoqué une grosse vague d'émotion en France.

Selon l'enquête, cette mort était « la conséquence d'une intoxication au paracétamol absorbé par automédication sur plusieurs jours ». Pour un adulte sain de plus de 50 kilos, la dose maximale est de 3 grammes par 24 heures, c'est-à-dire 1 gramme par prise avec un espace d'au moins 6 heures entre chaque prise.

En juillet, le gendarme du médicament a décidé que l'avertissement « surdosage = danger » devrait désormais figurer sur les boîtes de paracétamol. De leur côté, les AINS sont notamment susceptibles d'être à l'origine de complications rénales, de complications infectieuses graves et sont toxiques pour le fœtus en cas d'exposition à partir du début du 6^e mois de grossesse.

Cette enquête montrait en outre qu'on persiste à utiliser les AINS pour traiter les enfants atteints de varicelle, alors qu'ils doivent être évités au profit du paracétamol.

Macron en mode démineur

GRAND DÉBAT Hier, face à 500 personnes, à Rodez, en Aveyron, le chef de l'État a défendu son projet de fusionner les 42 régimes de retraite existants en un seul système à points

Jefferson Desport, envoyé spécial
jdesport@sudouest.fr

« Un véritable drame. » C'est par ces mots d'Emmanuel Macron et une minute de silence en mémoire des quatre fonctionnaires tués à la préfecture de police de Paris, qu'a débuté, hier soir, à Rodez, le premier Grand Débat sur les retraites. En effet, malgré ce bilan très lourd, le chef de l'État a tenu à maintenir sa participation à cette rencontre dans l'Aveyron, département rural où près d'un tiers des habitants ont plus de 60 ans. L'endroit idéal donc pour aborder en détail cette épineuse réforme dont l'objectif assumé est de fusionner les 42 régimes existants en un système unique par points. Une ambition d'autant plus périlleuse qu'elle divise toujours l'opinion.

Pédagogie

Comme l'a montré un sondage Elabe, publié quelques heures avant que le chef de l'État n'ouvre le débat, une majorité de Français (53 %) y reste hostile, contre 32 % de favorables. Dès lors, réussira-t-il à convaincre les 24 % encore indécis ? Et à retourner la situation en sa faveur ? Tout l'enjeu de la concertation qui s'est ouverte est là : trouver un compromis. Et, par là même, tourner la page de l'arrogance des premiers mois pour mieux incarner l'acte II du quinquennat.

Depuis fin août, Emmanuel Macron ne cesse de l'affirmer : « Cette réforme, on la fera ensemble. »

C'est ce mantra d'un travail « collectif » à mener qu'il a défendu, hier soir, devant les quelque 500 lecteurs du groupe La Dépêche venus l'interroger.

Toutefois, si le but du locataire de l'Élysée était d'abord de faire œuvre de pédagogie, cet exercice de questions-réponses - dans lequel il est toujours aussi à l'aise - a très vite viré à l'épreuve de déminage.

« Des injustices »

« Cette réforme, attaque-t-il, je ne la vois pas comme une réforme. Pour moi, la retraite est au cœur du pacte de la nation. Notre système, on peut en être fier. Il l'a assuré : « La solidarité entre générations est un intangible. Ce système par répartition, c'est notre force et on va le garder. C'est ce qui lie les générations entre elles. » Mais, nuance-t-il, « si c'est un bon modèle, c'est un modèle qui a créé des injustices et qui est de moins en moins adapté au monde dans lequel nous sommes ». En particulier, souligne-t-il, « parce qu'on vit de plus en plus vieux et de plus en plus en vieux en bonne santé ».

Emmanuel Macron ne s'en est pas caché, dans sa ligne de mire figurent bien les 42 régimes spéciaux. À ses yeux, ces différences ne sont plus « justifiées ». Et le système actuel n'est plus « universel ». Voilà pourquoi, il défend ce nouveau système par points : « C'est plus transparent. Quel que soit le secteur d'activité, chaque point donne les mêmes droits. C'est plus lisible. »



Debout, au milieu de 500 invités, Emmanuel Macron a longuement plaidé pour « lever les malentendus » sur sa réforme des retraites, hier, à Rodez. PHOTO : LEMOILLIERE / POR

Interrogé notamment par une infirmière, une avocate, un chef d'entreprise, des retraités, un agriculteur, Emmanuel Macron s'est efforcé de répondre à chacun.

La réforme étant en débat, il n'avait pas toutes les cartes en main. On retiendra que le minimum retraite sera portée à 1 000 euros et que l'âge légal de départ restera à 62 ans. Autres certitudes : les retraités actuels ne seront pas concernés, tout comme celles et ceux se trouvant à cinq ans de la retraite.

Vers un âge pivot ?

On retiendra aussi que la question d'un âge pivot à 64 ans pour équilibrer financièrement les retraites est posée. « Est-ce qu'on devra cotiser un peu plus pour que le sys-

tème soit équilibré ? Je ne sais pas », a avoué Emmanuel Macron. Mais il a été clair : « S'il manque 8 ou 10 milliards, il faudra travailler plus longtemps. » À cet égard, le Conseil d'orientation des retraites devra trancher.

« Ce système par répartition, c'est notre force et on va le garder »

Avec Matignon et les partenaires sociaux à la manœuvre. Et, comme l'a précisé le chef de l'État, une première réponse pourrait être donnée en début d'année prochaine. Sous réserve qu'un accord soit trouvé.

Par ailleurs, il s'est aussi dit favo-

rable à ce que le bénévolat et le volontariat soient mieux pris en compte. Concernant la pénibilité, un des nombreux points de crispation, Emmanuel Macron l'a dit : il « n'aime pas ce mot ». Elle sera intégrée, a-t-il promis, mais il faudra affiner.

Quant à savoir si ce Grand Débat pourra infléchir cette réforme, Emmanuel Macron a été clair : « Je veux lever les incompréhensions, ajuster, corriger. » Mais, a-t-il ajouté, « je veux qu'on aille vers ce système ».

SUD OUEST.fr

Régimes de retraites : 25 ans de réformes à haut risque

« Confronter l'écologie au réel des citoyens »

CONVENTION CITOYENNE 150 personnes tirées au sort se réunissent, dès aujourd'hui, pour trouver la recette de la baisse des émissions de carbone

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France de 40 % d'ici 2030 ? Quand on sait qu'elles ont légèrement baissé l'an passé, grâce à la magie d'une météo clémente, mais qu'elles avaient augmenté les années précédentes, on mesure le chemin à accomplir.

Pour résoudre cette épineuse question, on ne va pas assoir les Français face à Emmanuel Macron, comme à Rodez (lire ci-dessus). Ils vont en discuter entre eux, sans filtre. Du moins 150 d'entre eux, tirés au sort pour participer, à partir d'aujourd'hui, à la Convention citoyenne sur le climat.

Réunie à Paris, cette instance va consacrer six fins de semaine (du vendredi au dimanche) à trouver

des solutions praticables. Celles-ci sont destinées à être soumises à référendum, à faire l'objet de projets de loi ou à être directement intégrées dans les textes réglementaires. Emmanuel Macron l'a explicitement promis en avril lorsqu'il a détaillé le dispositif au cours de sa grande conférence de presse. Il sera difficile de s'en affranchir, même si les promesses politiques n'engagent que ceux qui les croient.

« Les citoyens sont en avance »

À l'époque, les associations environnementales avaient fraîchement accueilli cette trouvaille présidentielle. Tête de gondole écolo de LREM avant de rompre avec le mouvement, Matthieu Orphelin



Matthieu Orphelin (LREM) : « Je n'attends pas de miracles mais j'espère un supplément d'ambition et de solutions ». AFP

se montre nettement plus positif. « Nous vivons une époque où les citoyens sont globalement en

avance sur les politiques à propos du climat et de l'écologie. Je n'attends pas de miracles mais j'espère un supplément d'ambition et de solutions. Nous allons enfin confronter l'écologie au réel des citoyens », réagit le député du Maine-et-Loire.

Haut conseil et Convention

En novembre 2018, au beau milieu du brasier des gilets jaunes, l'intéressé avait signé un appel avec Pascal Canfin, alors directeur du WWF, et la climatologue Valérie Masson-Delmotte, pour intégrer 100 citoyens tirés au sort au Haut conseil pour le climat. Emmanuel Macron en a décidé autrement.

Le président a fait du Haut conseil pour le climat un organe d'experts chargé d'évaluer les politiques publiques. Son premier rapport - très critique - a été rendu au début de l'été. Le chef de l'État

a par ailleurs imaginé la Convention citoyenne pour concocter les recettes concrètes que les politiques s'avèrent incapables de mettre sur la table - comme une nouvelle mouture de la taxe carbone, par exemple.

Si le dispositif diffère, l'esprit demeure, selon Matthieu Orphelin. « La démocratie participative n'est pas concurrente de la démocratie représentative que nous incarnons, nous, les parlementaires. Nous sommes d'autant moins dépossédés de tous ces sujets que nous aurons à voter sur les propositions de la Convention ! Je vais suivre ses travaux avec beaucoup de bienveillance », ajoute-t-il.

Cet après-midi, les 150 lauréats du tirage au sort devraient échanger avec Édouard Philippe avant de s'absorber dans le travail. On attend la sortie d'un panache de fumée blanche pour la fin janvier. **Jean-Denis Renard**

Les radars ont rapporté moins que prévu

ROUTES Les recettes sont moins importantes en raison notamment des appareils dégradés

L'information a été révélée, hier matin, par « Les Échos ». Le quotidien économique affirme que les recettes liées aux radars routiers seront bien inférieures, en 2019, à ce que le gouvernement prévoyait il y a un an. À l'époque, le mouvement des gilets jaunes n'avait pas encore commencé et personne ne soupçonnait qu'il prendrait une telle ampleur, ni qu'il durerait si longtemps. Début octobre 2018, le gouvernement tablait ainsi sur des recettes de 1,04 milliard d'euros. Finalement, celles-ci ne devraient être que de « 500 à 600 millions d'euros », affirme le quotidien, s'appuyant sur des documents annexés au projet de loi de finances. Pour 2020, une remontée est espérée mais elle ne devrait pas être trop importante, avec une prévision de 728 millions d'euros.

La première raison évoquée pour expliquer ce qu'un membre du gouvernement qualifie de « vrai décrochage » est la destruction de nombreux radars suite à la mise en place de la limitation à 80 km/h et en marge du mouvement des gilets jaunes. « Les Échos » rappellent qu'en raison d'actes de vandalisme, le « taux de disponibilité de ces équipements a chuté de 93 % en 2017 à 88,87 % en 2018, puis s'est effondré à



Seuls 75 % des radars fonctionnent. ARCHIVEST, DAVID/« 50 »

75 % en 2019 ». Ceux qui fonctionnaient toujours, dégradés eux aussi, n'étaient parfois pas en mesure de flasher efficacement, si bien que le nombre de contraventions a baissé de 17 %.

Baisse de la vitesse

Deuxième raison à cette baisse des recettes : un changement de comportement des conducteurs, qui serait à l'origine d'une réduction des infractions. Selon le document de l'exécutif, cité par « Les Échos », un léger recul de la vitesse moyenne des véhicules de tourisme aurait été constaté dès 2018, « à 79,6 km/h contre 80,8 km/h en 2017 ». Et la tendance se poursuivrait cette année, avec une « vitesse moyenne sur l'année en baisse de 2 km/h », et même de 3 km/h en agglomération.

L'Assemblée adopte la réforme de la filiation

GOUVERNEMENT La délicate réforme de la filiation liée à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes a été adoptée en première lecture par l'Assemblée, hier, contre l'avis des députés LR conservateurs. Découlant de l'ouverture de la PMA aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires, mesure phare votée vendredi, l'article 4 prévoit un nouveau mode de filiation pour les couples de femmes. Il a été adopté par 25 voix contre 7. Ces couples devront passer par une reconnaissance anticipée de l'enfant devant notaire, comme peuvent le faire les couples hétérosexuels non mariés. La femme qui n'a pas porté le bébé sera reconnue comme

l'un des deux parents, à égalité avec sa compagne.

Les États-Unis ciblent nos produits

ÉCONOMIE Vins, biscuits, fromages... Dès le 18 octobre, de nombreux produits européens importés aux États-Unis pourraient faire les frais de la querelle entre Washington et Bruxelles

Les tensions entre l'Europe et les États-Unis ont brutalement resurgi lorsque Washington a annoncé vouloir frapper 75 milliards de dollars de produits européens de tarifs douaniers punitifs, après avoir reçu le feu vert de l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre de la bataille juridique de quinze ans entre Boeing et Airbus.

La réponse de Bruxelles ne s'est pas fait attendre : « Si les États-Unis imposent des sanctions, ils pousseront l'UE à faire de même », a mis en garde un porte-parole de la Commission européenne, Daniel Rosario. Même son de cloche pour la porte-parole du gouvernement français, Sibeth Ndiaye, qui a indiqué que Paris prévoyait « des mesures de rétorsion » contre les États-Unis, en concertation avec l'Union européenne.

Regrettant la décision américaine, Daniel Rosario a affirmé que ces droits de douanes supplémentaires, censés entrer en vigueur le 18 octobre, « toucheront d'abord et avant tout les consommateurs et les entreprises américains ». Ces derniers devront en effet payer plus pour des produits dont ils sont friands ou ont besoin. Les taxes vi-

seront des produits fabriqués par la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni, les quatre partenaires du consortium européen Airbus.

Les avions civils pourront ainsi être exportés aux États-Unis au prix majoré de 10 %, tandis que des vins, des fromages, des olives, des coquillages ou encore des haches et des tournevis seront frappés d'une majoration de 25 %.

Porte ouverte au dialogue

Le dialogue n'est toutefois pas rompu. Côté américain, on assure toujours « espérer entamer des négociations » avec l'UE. Et cette dernière maintient également la porte ouverte. « La Commission européenne a invariablement communiqué aux États-Unis qu'elle est prête à travailler à une solution équitable et équilibrée pour nos industries aéronautiques respectives », a assuré Daniel Rosario.

« Cela fait des mois que nous plaçons pour cet accord commercial. Nous tendons la main », a déclaré le ministre français de l'Économie Bruno Le Maire, qualifiant ces sanctions « d'erreur économique profonde ».

Les pertes annuelles pour l'Union



Les fromages français exportés pourraient être frappés d'une majoration de 25 %. ARCHIVEST/SURE

européenne pourraient s'élever à 9,7 milliards de dollars, dont 2,4 milliards pour la France, soit 0,1 point de croissance. Selon une étude du cabinet Euler Hermes, la France est le pays qui a le plus à perdre dans ce début de conflit commercial.

Dans une procédure miroir – dans le cadre de la bataille des deux avionneurs rivaux Boeing et Airbus – l'OMC devrait, début 2020, autoriser l'UE à imposer, elle aussi, des droits de douane en réaction à des subventions indues versées cette fois par Washington au constructeur aéronautique américain.

« MAUVAISE NOUVELLE » POUR LE VIN

Les vins français pourraient subir une hausse de 25 % des droits de douane à compter du 18 octobre. Un coup dur car nos exportations s'élevaient à 1 milliard d'euros en 2018 pour la catégorie des vins concernés (le champagne ne l'est pas). Pour la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS), cette décision « pénalisera aussi les consommateurs américains. Elle n'est une bonne nouvelle pour personne. »

« J'ai passé la journée au télé-

phone avec mes importateurs aux États-Unis. J'ai un conteneur prêt à partir. Nous n'avons pas besoin de ça », regrettait, hier, Philippe Tapie, à la tête du négoce bordelais HMS. « Heureusement, nous avons des stocks sur place. C'est l'incertitude, comme pour le Brexit. Combien de temps cela va durer ? », complète Guillaume Cottin, autre négociant girondin (Dubos Frères). « Ce sera traumatisant car les amateurs américains vont avoir peur de subir des hausses de tarif. »

Du changement à la tête d'Hennessy

COGNAC Bernard Peillon est sur le départ. Il sera remplacé début 2020 par l'actuel PDG de Guerlain

Il aura passé près de trente ans au sein du groupe LVMH, dont treize à la tête de la société Hennessy. Bernard Peillon, 63 ans, quitte bientôt la direction de la plus importante des maisons de cognac. Il devrait prendre sa retraite avant l'été 2020 et sera remplacé au début de l'année prochaine par Laurent Boillot, 55 ans, l'actuel PDG de Guerlain, l'une des grandes marques de parfums et de cosmétiques du géant du luxe LVMH. Chez Guerlain, Véronique Courtois (parfums Christian Dior) succédera à Laurent Boillot.

La réorganisation a été annoncée mercredi par l'Agence France Presse et confirmée jeudi de très bonne source.

Laurent Boillot doit arriver en novembre chez Hennessy, où le « passage de témoin » se fera en douceur. Il travaillera dans un premier temps aux côtés de Bernard Peillon - mais également du maître assembleur Renaud Fillioux de Gironde - afin de découvrir toutes les spécificités de l'univers du cognac.

Il devrait aussi rejoindre les comités exécutif et opérationnel de Moët Hennessy (l'entité « champagne, vins et spiritueux » du groupe LVMH).

Laurent Boillot est entré chez Guerlain en 2002, comme directeur marketing, avant d'être promu PDG en 2007. Diplômé de l'École supérieure de commerce (ESC) de Rouen, il avait auparavant travaillé dans le secteur des cosmétiques chez Unilever et dans la publicité au sein du groupe Havas. Il a été fait commandeur de la Légion d'honneur en 2010 par Nicolas Sarkozy.

Sentiment du devoir accompli

Chez Hennessy, Bernard Peillon peut partir avec le sentiment du devoir accompli. La marque est en passe de devenir la plus lucrative au monde parmi les vins et spiritueux dits « premium ». Près d'un cognac sur deux bus à la surface du globe est un cognac Hennessy... La maison au bras armé pèse



Bernard Peillon. PHOTO ANNE LACALUD

45,7% de part de marché de la catégorie. Elle a vendu 93,3 millions de bouteilles en 2018.

En novembre dernier, Bernard Peillon déclarait que la maison souhaitait investir un milliard d'euros, ces dix prochaines années, à Cognac et dans la région.

Bernard Peillon venait du monde du champagne (notamment de la maison Ruinart) lorsqu'il prit la direction d'Hennessy, en 2007. Le négociant charentais sortait alors d'une séquence managériale compliquée, avec la suc-



Laurent Boillot. PHOTO AFP

cession de deux PDG en cinq ans : Patrick Sauvageot (un transfuge de Danone) et Roland de Farcy (qui s'était fait connaître en lançant avec la chaîne Pizza Hut en France).

« J'ai du caractère, j'adore mon métier et je ne suis pas un tordu », avait-il déclaré à la presse lors de son arrivée à Cognac en 2007. Dès lors, il consacrait toute son énergie au service de « l'esprit pionnier et la soif d'entreprendre » qui ont toujours caractérisé la maison Hennessy.

Olivier Sarazin

La pépinière d'entreprises a chouchouté 33 sociétés



LE PIÉTON

ÉCONOMIE

Lancée il y a dix ans, la structure affiche un taux de pérennité de 85 % après cinq ans, bien supérieur à la moyenne

Philippe Ménard
p.menard@sudouest.fr

Jadis, la vaste pièce était une cour à ciel ouvert, en bas de la rue du Port. Puis elle abrita une ligne d'emouteillage de flacons de cognac. Depuis bientôt dix ans, elle voit bourgeonner des jeunes sociétés. La pépinière d'entreprises Alexander Garandeaufêtera son dixième anniversaire en janvier 2020. Elle porte le nom du président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Cognac qui en avait lancé l'idée, en 2006, et qui disparut trop tôt pour la voir éclore.

« Elle a bien vieilli », considère Christian Coates, pilier de la CCI de Cognac, qui a fusionné avec la CCI d'Angoulême en 2016. La dizaine de boxes disponibles a parfois sonné un peu creux. Mais le taux d'occupation n'a jamais été aussi haut, 80 %. La raison ? « Le bouche-à-oreille, la satisfaction... Et puis on a un peu ouvert au-delà des entreprises de service. On a par exemple un chauffagiste, un couvreur, des sociétés qui avaient besoin de bureaux à Cognac pour tester le marché. »

« Univers assez différents »

Au total, en dix ans, 33 entreprises ont bénéficié de cette offre. L'accueil dure au maximum trois ans, avec un loyer progressif, partant de très bas, environ 900 euros la première année, pour atteindre les prix du marché. Mais le chiffre le plus important, c'est le taux de pérennité après cinq ans : 85 % des sociétés existent toujours. C'est environ 30 % de plus que la moyenne en Nouvelle-Aquitaine.



La Chambre de commerce et d'industrie de la Charente a voulu mettre un coup de projecteur sur la structure, hier, en organisant une rencontre avec quelques entreprises hébergées. PHOTOFLM

Puissance économique majeure

La Chambre de commerce et d'industrie de la Charente est en campagne ! Elle a passé deux années à « digérer » la fusion entre les CCI d'Angoulême et de Cognac et l'évolution de ses financements au plan national. « Nous avons reconsidéré nos missions. La première, c'est de s'occuper de l'ensemble des territoires. À Cognac, on met les bouchées doubles », relève le président, Daniel Braud.

Mardi, une convention sera signée avec l'Agglo de Grand-Cognac pour sceller ces intentions. Le cognac et les spiritueux font partie des trois atouts majeurs du département, avec le pôle de l'image et l'industrie. Ils permettent à la Charente de se situer sur la troisième place en Nouvelle-Aquitaine pour la puissance économique. « Nous avons l'ambition de faire de Cognac la capitale de la Nouvelle-Aquitaine dans le domaine du luxe et de l'excellence », avante Daniel Braud et son directeur général, Marc Faillet. Ils en diront plus sur cette stratégie mardi.

Cette réussite tient à une sélection, en amont, et à un accompagnement dans la durée. Les services de la chambre sont dans le même bâtiment. « Je vis à Royan, je travaillais chez moi. J'avais besoin d'un bureau. Ce système m'a séduit. On est tous d'univers assez différents, il y a des échanges », ap-

précie Arnaud Leloup, qui propose une interface avec le verrier cognacais Domec et la société parisienne Upside, spécialisée dans les coffrets et le packaging.

Parmi les sociétés qui se sont épanouies dans ce giron figurent Oenowood International (courtage de bois et solutions pour

« l'élevage » de vins et spiritueux), Towska (analyse de matériel médical) ou le Mondial de billes... Le « cluster » Spirits Valley y a fait ses gammes avant d'intégrer des bureaux dans les étages de la CCI.

« Trajectoire valorisée »

Pour Marc Faillet, directeur général de la CCI de la Charente, la bonne santé de la pépinière reflète « une montée en puissance de l'entrepreneuriat. Il y a un environnement facilitant. Être chef d'entreprise devient une trajectoire très valorisée. » Il met en avant les outils dédiés aux entrepreneurs : la plateforme d'initiatives, « adossée » à la CCI, qui étudie et contribue au financement des projets, avec environ 650 dossiers étudiés par an ; le service « Entreprendre », consacré à l'accompagnement ; la formation, avec 12 000 étudiants par an... « Ici, c'est la face émergée de l'iceberg. »

A appris le musée des Arts du cognac a la été dé baptisé pour se muer en musée des Savoir-faire du cognac. La structure, désormais dans le giron de Grand-Cognac, s'aligne ainsi sur le projet de faire reconnaître les « savoir-faire » du cognac au titre du patrimoine immatériel de l'Unesco. On a surtout de même un petit regret pour l'appellation originelle, qui sonnait bien, tout comme son diminutif, le MaCo. Un peu mieux que le MSFC. Ou bien parlera-t-on du MuSaFaIco ?

AGENDA

AUJOURD'HUI

Connaissance du monde. À 14 h 30 et 20 h 30, projection du documentaire « Corse sauvage. Le terroir et le maquis », à La Salamandre. En présence de l'auteure, Jeanne Baron.

Blind Friday #1. À partir de 20 h, venez tester votre culture musicale et vous essayer au blind test, par équipe de quatre, aux Abattoirs. Sur inscription ou à constituer sur place. Entrée gratuite. Tél. 05 45 82 48 06.

Expo fin d'été. De 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h, exposition d'une soixantaine de peintures de J. Narceau aux Récollets, salle du Piteur.

« L'Ombre de la vapeur ». De 14 h à 20 h, œuvres d'Adrien M & Claire B, à la Fondation Martell, 16 av. Paul-Fitton-Martell. Gratuit. Tél. 05 45 36 33 51.

Recherches généalogiques. De 14 h à 17 h, permanence d'aide à la généalogie, aux Archives municipales (premier étage de la bibliothèque), organisée par l'Association généalogique de la Charente. Sans rendez-vous.

« Drôles de drôles ». De 14 h à 18 h, exposition d'une centaine de pièces évoquant l'enfance dans le Cognacais entre 1900 et 1960, au musée d'Art et d'Histoire.

Balade à pied ou à vélo. 7 km de chemin aménagé le long de la Cha-

Salarier des médecins oui, mais à quel prix ?

POLITIQUE L'opposition de droite a demandé des précisions sur le coût et les modalités du futur centre médical voulu par le maire

Jonathan Guérin
j.guerin@sudouest.fr

Hier soir, le Conseil municipal de Cognac faisait sa rentrée. L'un des points à l'ordre du jour était le centre de santé. Pour rappel, le maire espère créer une structure qui emploiera trois médecins, salariés de la Ville, dans l'ancien immeuble du Greta, place Camille-Godard.

Hier, les élus ont voté l'adhésion à l'Union des centres de santé et de prévention de la Charente. Un point technique qui a toutefois soulevé des interrogations politiques de l'opposition de droite. Elles se sont manifestées par la voix d'Émilie Richaud : « Nous retrouvons la méthode habituelle du maire, avec un projet préparé de façon brouillonne et à la hâte... et dont la mise en place incombera sans aucun doute à son successeur après les élections municipales de mars 2020. »

Les médecins se sont opposés

Interrogé un peu avant le Conseil par « Sud Ouest », Michel Gourinchas, goguenard, a beau jeu de rappeler l'historique du dossier, qui est cruel pour la droite. « Dans l'opposition, il y a un médecin et une femme de médecin. Dois-je rappeler qu'il y a cinq ans, tous les médecins étaient contre l'idée d'une simple maison de santé, donc sans salarier les médecins. Et dans l'opposition, il y a aussi deux conseillers départementaux. Or, le Département n'est jamais venu nous voir pour propo-



Émilie Richaud s'est émue du manque d'information sur le budget du futur centre médical. PHOTO J.G.

ser de l'aide sur le projet. Ils ont attendu qu'on soit au fond du trou pour dire "De toute façon, ils ont déjà un projet". »

Pas de budget pour l'instant

Ce qui n'empêche pas le groupe d'opposition de s'interroger : « Quelle est la capacité de la ville de Cognac à attirer et à recruter des médecins ? » Michel Gourinchas répond : « Il y a dix projets comme le nôtre et tout le monde cherche. Alors peut-être que certains ne trouveront pas. Mais on s'appelle Cognac et on est une ville plutôt attractive, où l'on peut en plus s'appuyer sur l'hôpital. »

Il n'empêche que le maire n'avance aucun budget. « Pas l'ombre d'un budget prévisionnel d'une telle infrastructure pour l'instant, note l'opposition. Un coût que la Ville de Cognac devra

être en mesure d'assumer, dans un contexte où ses finances sont déjà extrêmement tendues. » Voici ce qu'oppose Michel Gourinchas : « Je ne dépenserai pas le premier sou tant que je n'aurai pas de médecin recruté. »

Autre interrogation portée par Émilie Richaud : « Pourquoi ce centre n'est-il pas porté par l'Agglo de Grand-Cognac ? Le problème de la désertification médicale concerne pourtant tout le territoire, et pas la seule ville de Cognac. » Effectivement, d'autres communes bénéficient d'un pilotage de l'Agglo. « Grand-Cognac a la compétence sur les centres de santé, pas les maisons de santé, rectifie le maire. En revanche, on aura l'aide de la Région. »

Pour ce centre de santé, le bon traitement est donc difficile à trouver sur le plan politique.

ENTRE COGNAC ET BOUTIERS

Le pont a rendu son tablier !



Calendrier tenu ! Ce jeudi midi, le dernier tronçon du tablier du pont de Châtenay a été découpé. Les équipes mandatées par le Département s'attaquent désormais aux piles dans la Charente. PHOTO: CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE



Dominique Souchaud, encadré par Vanessa Quemeré et Sylvie Bonnenfant-Garnaud. PHOTO C. G.

Les arrêts maladie font débat

Le dernier jour de septembre voyait la rentrée du Conseil municipal avec un ordre du jour, sur le papier, que l'on pouvait qualifier de « raisonnable ». Toutefois les sujets traités méritaient une attention particulière. Pour débiter, le maire Dominique Souchaud présentait une nouvelle conseillère municipale : Vanessa Quemeré, en remplacement de Gérard Antoine, récemment décédé. Présentation également de Sylvie Bonnenfant-Garnaud, venue du Sivu de restauration de la vallée de l'Antenne étoffer l'équipe administrative.

Ces présentations terminées, la séance de Conseil commençait par un sujet sensible : la gestion du personnel après de nombreux arrêts maladie. Petite parenthèse d'importance, lesdits arrêts maladie ont pour effet de faire gonfler le pourcentage des cotisations sociales de la commune.

Caméras de surveillance

Au final il s'agit donc de remplacer un adjoint technique territorial dont les tâches ménage, surveillance cantine, garderie... puis un agent pour la conduite du bus qui est immobilisé depuis la rentrée scolaire et oblige à faire appel à un prestataire extérieur au coût de 115 €

HT par jour. Après débat et rencontre avec CAP Emploi, il est décidé de recruter un agent technique territorial sur la base d'un contrat de 10 mois à hauteur de 20 heures par semaine ; contrat conclu avec obligation d'un projet de formation pour l'obtention d'un permis bus et validation pour le transport de voyageurs.

Proposition validée à l'unanimité par le Conseil. Toutefois afin de pallier rapidement au remplacement d'un chauffeur de bus, Dominique Souchaud propose qu'un autre agent, titulaire sur la commune, passe ce permis afin de disposer toujours d'un remplaçant si besoin. Il propose donc d'inscrire cet agent à la formation Fimo qui aura lieu à Nersac à partir du 12 novembre, jusqu'au 9 décembre, pour le prix de 1777.46 € TTC. Les conseillers se prononcent : pour, 8 ; abstentions, 2 ; contre, 5.

À suivre, Dominique Souchaud informe avoir acheté des caméras de surveillance assorties de panneaux de signalisations afin de remédier aux dépôts sauvages d'ordures sur la commune. Il propose d'effectuer toutes les démarches auprès de la préfecture pour obtenir les autorisations d'installation.

Colette Guné

L'heure des contes pour enfants

CHERVES-RICHEMONT Depuis plusieurs années, un samedi par mois, la médiathèque avait lancé un temps consacré aux contes pour enfants, Des Bouts d'choux et des contes. Il y

avait aussi « Les racontages du samedi », pour tous. Une certaine usure de la formule a sans doute rejoint l'attente des familles. Si bien que les responsables de la médiathèque proposent cette année un temps nouveau, toujours gratuit, et sans réservation, pour les petits de 0 à 5 ans, un mercredi par mois, de 16 h 30 à 17 heures. Nolwenn y

présentera des textes, albums et livres, sur le thème de la météo ; la première séance (sur 9) aura lieu mercredi prochain, sur le vent. Sur le même thème, pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles, les rencontres demeurent le vendredi, sur réservation, avec deux horaires : 9 h 45 et 10 h 30. Tél. 05 45 83 70 40.